



Liquidation en juin et un créancier qui se manifeste en septembre

Par **Geys**, le **25/09/2013** à **14:30**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour un problème.

J'ai fermé mon EURL le 30 juin dernier par une liquidation amiable. Aujourd'hui j'ai reçu un recommandé et un créancier me demande, en tant que liquidateur de ma société, de reconnaître leur créance et de la mettre au passif.

Est-il encore dans les temps ?

C'est un créancier connu pour ces arnaques et il y a de nombreuses plaintes sur internet.

J'ai reçu mon nouveau K bis avec mention "dissolution amiable au 21/06/13 et mention de la radiation le 22/07/13"

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Merci d'avance pour votre aide.